

CHARTRE INDICATIVE DES HONORAIRES

A APPLIQUER ENTRE MEMBRES D'EUROJURIS FRANCE

Les prix sont indiqués en HT services compris et pour des dossiers standards.

Mise à jour - 2024

Hors Paris et région parisienne

Procédure avec représentation obligatoire

Postulation (avec constitution, sans plaidoirie du dossier) 1ère instance :

- Au fond : 750 € HT
- Référé simple (TPR) : 450 € HT
- Incident JME : 300 € HT par incident

Renvoi sans constitution (service d'audience) :

- Si le cabinet Eurojuris est à l'audience : principe de gratuité
- Sinon : 100 € HT par vacation

Dépôt requête JEX : 300 € HT

Procédure sans représentation obligatoire

- Si le cabinet Eurojuris est à l'audience : principe de gratuité
- Sinon : 100 € HT par vacation
- Suivi de l'intégralité de la procédure (sans plaidoirie) : 500 € HT

Cour d'Appel

- 900 € HT (sans plaidoirie)
- Incident CME : 300 € HT par incident

Procédure administrative

- Vacation à l'audience : prise de notes des conclusions du rapporteur public et observations : 300 € HT

Paris et région parisienne

Procédure avec représentation obligatoire :

Postulation (avec constitution, sans plaidoirie du dossier) 1ère instance :

- Au fond : 950 € HT
- Référé simple (TPR) : 450 € HT
- Incident JME : 350 € HT par incident

Renvoi sans constitution (service d'audience) :

- Si le cabinet Eurojuris est à l'audience : principe de gratuité
- Sinon : 150 € HT par vacation

Procédure sans représentation obligatoire

- Si le cabinet Eurojuris est à l'audience : principe de gratuité
- Sinon : 150 € HT par vacation
- Suivi de l'intégralité de la procédure (sans plaidoirie) : 750 € HT

Cour d'Appel

- 1200 € HT (sans plaidoirie)
- Incident CME : 350 € HT par incident

Procédure administrative

- Vacation à l'audience : prise de notes des conclusions du rapporteur public et observations : 300 € HT